

VU LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*
L.N.-B. 2004, ch. S-5.5 et ses modifications

ET

DANS L'AFFAIRE DE

**LOCATE TECHNOLOGIES INC., TUBTRON CONTROLS CORP.,
BRADLEY CORPORATE SERVICES LTD., 706166 ALBERTA LTD.,
LORNE DREVER, HARRY NILES, MICHAEL CODY ET
DONALD NASON**

AVIS D'AUDIENCE

Destinataires : **Les intimés**

VOUS ÊTES AVISÉS que la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (« la Commission ») tiendra une audience au bureau de la Commission, 85, rue Charlotte, bureau 300, Saint John (Nouveau-Brunswick), **le 15 octobre 2007 à compter de 10 h.**

Cette audience sera tenue sous le régime de l'article 184 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5 (« la *Loi* »).

Les objets de cette audience sont les suivants :

1. Déterminer si l'ordonnance demandée par le personnel de la Commission dans son avis de motion daté du 12 septembre 2007 doit être rendue en espèce;
2. Rendre toute autre ordonnance que la Commission estime équitable ou nécessaire,

en raison des allégations des membres du personnel définies dans l'avis de motion daté du 12 septembre 2007 et la déclaration de M. Ed LeBlanc faite sous serment le 12 septembre 2007 et déposée à titre de document justificatif.

VOUS ÊTES ÉGALEMENT AVISÉS de ce qui suit :

VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER À L'AUDIENCE. CELLE-CI POURRA AVOIR LIEU EN VOTRE ABSENCE ET UNE DÉCISION OU UNE ORDONNANCE POURRA ÊTRE RENDUE CONTRE VOUS.

Vous êtes enfin avisés de ce qui suit :

- a) Les membres du personnel de la Commission ont l'intention d'utiliser la langue anglaise;
- b) Vous avez le droit de produire des documents et de présenter votre preuve à l'audience en français ou en anglais; si vous désirez vous faire entendre en français, vous devez prévenir la Commission dès que possible;
- c) Vous avez le droit de vous faire représenter par un avocat.

FAIT dans la municipalité de Saint John le 14 septembre 2007.

« original signé par »

Manon Losier
Secrétaire de la Commission

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J2
Téléphone : 506-658-3060
Télécopieur : 506-658-3059
information@nbsc-cvmnb.ca